CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

RAPPORT

FAIT

PAR ROLLIN,

AU NOM D'UNE COMMISSION SPÉCIALE (1)

Sur le mode d'organisation des sociétés particulières s'occupant de questions politiques.

Séance du 16 thermidor an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

De tous les objets qui s'offrent sans cesse à vos délibérations, celui que je viens soumettre au Conseil, au nom d'une commission spéciale, est sans doute un

(1) Les membres de la commission sont les représentans *Eschasseriaux* aîné, *Lamarque*, *Luminais*, *Briot* et le rapporteur.

des plus importans ; il intéresse éminemment l'ordre social ; et la patrie toute entière a, dans ce moment, les yeux ouverts sur la détermination que vous allez prendre. J'ai besoin de la plus profonde attention et de toute votre indulgence.

C'est sans doute dans l'expérience du passé qu'il convient au sage de puiser des leçons pour le présent et pour l'avenir ; mais s'il se bornoit à soulever légèrement l'écorce du grand arbre des événemens de la vie humaine ; si, jetant un coup d'œil superficiel sur ses ramifications et sur ses contours, il croyoit en connoître la nature avant de l'avoir sondé jusqu'au cœur, avant d'avoir disséqué ses fruits, avant d'avoir étudié jusqu'au sol qui l'a vu naître, il cesseroit alors d'être sage ; il n'embrasseroit qu'un phantôme stérile, et son expérience prétendue ne le conduiroit qu'à des conséquences absurdes et dangereuses ; les règles de conduite qu'il se prescriroit à lui-même tiendroient de l'égarement de son esprit. C'est ainsi que des principes erronés en morale et en politique sont souvent parvenus à détruire les plus grands empires.

Combien ne seroit-il pas plus sage de s'étudier profondément soi-même, de chercher au fond de nos propres cœurs les principes immuables que la nature y a tracés, plutôt que de les puiser dans de longues séries de faits dont les causes nous échappent, non-seulement dans la nuit des temps, mais qui, sous nos yeux même, ne nous offrent encore que de vains prestiges !

C'est aussi sous ce dernier point de vue, citoyens représentans, que votre commission a pensé qu'il convenoit de vous offrir le résultat de ses méditations sur les associations politiques, qui dérivent d'un droit éternellement inhérent à la nature de l'homme.

Et qu'étoit-il en effet avant sa première adhésion à

aucun pacte social? libre en tout de penser, de vouloir et d'agir; il n'obéissoit qu'aux besoins seuls de sa propre conservation. Ce n'est qu'à cette époque qu'on a pu voir régner sur la terre, dans toute sa plénitude, cette égalité morale dont notre constitution vient enfin de nous rapprocher autant que peuvent le permettre les institutions humaines. L'on s'égareroit, si l'on imaginoit que dès-lors l'homme ne sut pas rendre sensible sa pensée : tous les autres êtres qui respirent n'ont-ils pas reçu le don de se faire entendre et d'exprimer par des modulations différentes leur douleur ou leur joie, leur colère ou leurs desirs? Des soupirs, des sons sourds ou aigus plus ou moins prolongés, des exclamations rapides, des cris sont aussi un véritable langage plus pur peut-être que le nôtre; il est l'expression de la nature elle-même; il n'a point d'articulation pour la médisance ou la calomnie; il ne peut séduire comme nous du haut des tribunes : la vérité parle; toute autre impression s'efface devant elle.

Lorsque des dangers, des attaques imprévues et sans cesse renaissantes ont ensuite donné à nos premiers aïeux le sentiment de leur propre faiblesse, il a bien fallu qu'ils cherchassent un abri salutaire et les moyens de multiplier leur force individuelle, en se réunissant à ceux de leurs semblables qui éprouvoient les mêmes besoins et les mêmes craintes. Viens à mon secours et j'embrasserai ta défense. Tel fut le premier pacte social, et tels sont encore aujourd'hui tous ceux qui depuis tant de siècles régissent l'univers. Des millions de lois ont bien pu envelopper d'un épais nuage ce principe unique de toutes les associations politiques; il n'en survivra pas moins à tous les codes enfantés par le despotisme et la tyrannie; c'est sur lui, c'est sur lui seul enfin que repose la constitution française; il doit la rendre impérissable. Qu'importe que d'affreux rugissemens retentissent au-

tour de son berceau ? la force et la raison veillent ; elle s'élevera triomphante pour embellir l'univers.

Mais j'interroge ici tous ceux qui prétendroient avoir quelque droit d'enchaîner la parole ou toute autre manière d'émettre sa pensée ; où trouveront-ils dans cette première de toutes les concessions sociales quelques fondemens légitimes ou apparens pour violer une indépendance que l'homme a dû se reserver toute entière ? j'y vois bien consacrées la sûreté des personnes et la conservation de tout ce qu'il possède ; j'y vois une égalité mutuelle et parfaite ; j'y vois une touchante assurance de bienfaits réciproques qui doit établir la paix et la sûreté dans cette réunion fraternelle : mais, loin d'y voir rien qui puisse altérer la liberté d'émettre sa pensée, ne sent-on pas que c'est de cette communication franche et intime que devra découler naturellement la félicité publique ? Si l'un de ces hommes de la nature qui viennent de se rapprocher pour la première fois entrevoit un moyen de faciliter son travail ; si la terre produit plus sous ses mains laborieuses ; si la chasse d'un autre devient plus heureuse par de nouveaux appâts dont il est l'inventeur : eh bien, chacun s'empresse de communiquer ses moyens, et la famille entière en recueille les avantages : et n'est-ce pas à ces premiers essais que nous devons les sciences et les arts ? Aux approches d'un ennemi dangereux, tout se rassemble ; l'on discute, l'on se concerte, et l'on déjoue ses projets sinistres : c'est ainsi que, dès l'origine des temps, l'émission libre de la pensée a dû être le boulevard des nations à mesure qu'elles se sont formées.

L'on ne manquera pas de répondre à votre commission, et elle s'y est attendue, que ce qui convenoit à des peuplades naissantes et peu nombreuses ne pourroit convenir à un grand peuple ; que les passions alors étoient loin d'exercer leurs ravages sur des ames sim-

ples, dont toute la richesse n'étoit qu'une chaumière formée de branchages enlacés. Peut-être même tentera-t-on de couvrir de quelque ridicule ce léger apperçu des mœurs de nos premiers pères. Nous sommes en effet devenus si délicats, si maniérés, si sublimes, qu'une esquisse de la simplicité de la nature a bien peu d'attraits pour le commun des hommes!

Mais je parle à des législateurs, dont toutes les pensées doivent être la pensée du grand peuple qu'ils représentent. C'est en étudiant l'homme dans son berceau qu'ils découvriront quels ont dû être, quels ont été et quels sont encore ses droits imprescriptibles : les vaines clameurs, ni les sarcasmes personnels ne les étourdiront point. Si la mort s'offre à leurs yeux dans la carrière, ils sont prêts à la recevoir; et s'ils ont ramené des jours prospères sur leur patrie, ils auront assez vécu.

Abordons donc sans crainte l'examen de l'ordre actuel des choses, et pesons dans la balance de l'équité tout ce que nous pouvons espérer ou craindre du rétablissement des associations politiques. Qu'étoient-elles jusqu'à l'extinction du régime monarchique? qu'ont-elles été pendant la durée du régime révolutionnaire? que serontelles aujourd'hui? Je vais rapidement parcourir les deux premières époques, déja englouties dans un abyme qui ne doit jamais se rouvrir. La troisième nous offrira des présages heureux sur l'avenir et des réflexions sur lesquelles le Conseil aura à délibérer. Je le supplie au reste d'observer que la commission dont je suis l'organe s'est moins proposé de présenter l'histoire des faits relatifs aux sociétés particulières s'occupant de questions politiques, que l'examen de l'influence qu'elles ont eue sur l'opinion publique.

L'assemblée constituante avoit à peine commencé ses nombreux travaux, que plusieurs de ceux de ses mem-

brés qui par leurs talens et leur fermeté, avoient le plus d'influence, sentirent le besoin de se réunir pour se concerter entre eux sur l'ordre et le choix des matières à porter à la tribune, pour préparer les moyens d'attaque ou de défense qu'ils emploieroient contre leurs adversaires, et s'assurer de vaincre, avec les armes de l'éloquence et de la raison, l'opposition bien prononcée des deux premiers ordres de l'état. Plusieurs hommes de lettres d'une grande réputation ne tardèrent pas à augmenter le nombre de ces premiers fondateurs des sociétés politiques.

Les objets mis en délibération avoient presque tous le mérite de la nouveauté; il en étoit peu qui, avant cette époque, eussent été profondément médités, même dans la classe savante. Les esprits, affaissés sous une tyrannie de quatorze siècles, dont le poids n'avoit cessé de s'accroître à chaque renouvellement de règne, éprouvoient bien fortement la nécessité d'un nouvel ordre de choses; mais comment s'y prendre pour bouleverser tout-à-coup des institutions que le temps avoit en quelque sorte consacrées? comment rompre la chaîne de longues habitudes? comment entraîner la masse du peuple dans une suite de mouvemens qui pouvoient, d'instant en instant, devenir convulsifs et dangereux? Si l'on ne prenoit auparavant la sage précaution de l'instruire sur ses vrais intérêts, et de le rassurer contre les craintes bien fondées d'une première explosion, dès les premiers pas, le peuple, sans arme, alloit se trouver devant une force armée formidable, toute vendue à ses tyrans, toute commandée par des chefs qu'il avoit cru jusqu'alors devoir respecter. Il n'eût formé de lui-même que des vœux impuissans et stériles, si l'on ne s'étoit empressé d'étendre pour lui le foyer des lumières, et de faire en sorte que ses rayons bienfaisans pussent éclairer la France entière.

Voilà ce qu'ont puissamment senti les premiers restaurateurs de la liberté ; et dès-lors ils ont conçu un vaste plan d'associations politiques et d'affiliations sur le modèle du berceau qui les avoit eux-mêmes réunis dans une étroite enceinte.

Des appels au peuple, des écrits multipliés et brûlans de toute l'énergie que donne une grande pensée, furent répandus avec profusion dans les villes et dans les campagnes ; et bientôt, si l'on en excepte les deux classes usurpatrices de la toute-puissance, il n'y eut pas un Français qui n'eût horreur de son antique esclavage. La création des piques et celle des sociétés politiques, la chûte de la Bastille et du trône remontent à la même époque ; je dis du trône, car il fut vraiment englouti sous les fondemens du jeu de paulme de Versailles.

Qui oseroit dire qu'à cette époque les sociétés politiques n'ont pas bien mérité de la patrie ? ne sait-on pas que la France entière devint une immense famille, tantôt en armes, et tantôt délibérant paisiblement dans le sein de chaque réunion partielle sur les moyens de briser entièrement ses fers, et de remonter au rang d'hommes libres ? Son respect, sa confiance environnoient la représentation nationale. A peine se passoit-il un seul jour sans qu'on apprît qu'un chaînon de l'esclavage étoit rompu. Les sociétés vigilantes avoient par-tout les yeux ouverts sur les trahisons et sur les complots perfides ; le fanatisme et l'aristocratie osoient à peine tramer sourdement dans l'ombre. Jusque-là le sol de la France n'étoit pas ensanglanté ; un vaste horizon de bonheur sembloit le couvrir et l'environner de toutes parts. Si par fois de légères secousses sembloient prêtes à ébranler le nouvel édifice, tout le peuple au même instant suspendoit ses délibérations

paisibles; il se formoit en bataillons armés, et ses ennemis rentroient en tremblant dans la poussière.

Mais tandis que par-tout l'ordre s'établissoit sur les bases immuables de la justice et de la raison; tandis qu'un roi lâche s'annonçoit à son peuple, dans des proclamations pompeuses, comme le restaurateur de la liberté; tandis que la représentation nationale lui décernoit solemnellement ce titre auguste et si peu mérité, l'horrible perfidie, cachée sous les marches de son trône, souffloit ses poisons dans son cœur. Tout ce qui habitoit son palais, tout ce qui l'environnoit en étoit infesté; tout s'y disposoit pour consommer le plus grand des forfaits pour un roi, celui d'abandonner son peuple, de le livrer à ses ennemis, de marcher lui-même à leur tête, et de lui rapporter ou la mort ou des fers; enfin, il disparoît au milieu d'une nuit obscure, et ne laisse après lui que l'alarme et l'effroi dans tous les cœurs.

Jamais, il faut en convenir, l'Assemblée constituante ne s'est montrée plus majestueuse et plus calme qu'elle ne le fut dans cet instant terrible: toutes les sociétés politiques montrèrent aussi la même fermeté et la même énergie; par-tout, et simultanément, furent prises toutes les mesures de salut public. Les uns sondoient les plaies de l'état, les autres couroient aux armes, aucun visage n'étoit flétri par la paleur de la crainte; le peuple français avoit dès-lors la conscience intime de cette force qui lui a depuis mérité tant de triomphes. Je ne craindrois pas de le demander même aux antagonistes les plus ardens des réunions politiques, où peut-on chercher la source de cette étonnante unanimité, de cet accord presque miraculeux de toutes les volontés, ailleurs qu'au sein des premières sociétés politiques? Là, tous les soirs, après son pénible travail, l'artisan venoit puiser l'ardent amour de la patrie et de la liberté; c'est là qu'il apprenoit à juger du peu de valeur de ces

hochets brillans, de ces hommes couverts de cordons et paîtris de bassesse, qu'il avoit tant de fois encensés; c'est là qu'il apprit à contempler d'un œil fixe les grandeurs, la cour et son faste, et qu'il se trouva bien surpris de n'être environné que d'une vaine décoration de théâtre. Deux jours étoient à peine écoulés depuis le départ du roi, et déja, d'un bout de la France à l'autre, tout le peuple étoit fait à son absence, lorsqu'on vint annoncer son arrestation et son retour. C'est, je l'avoue, un grand problême politique à résoudre que celui de savoir si l'homme courageux qui dût croire qu'il rendoit à sa patrie le plus éminent des services, n'a pas en effet prolongé de dix ans les troubles inséparables d'une grande révolution.

Quoi qu'il en soit, c'est à partir de cette grande époque que l'Assemblée constituante, dont l'attitude jusque-là n'avoit pas un moment cessé d'être grande et imposante, commença à perdre quelque chose de ce caractère sublime qu'elle avoit déployé tant de fois. Soit qu'elle eût donné prise sur elle à la séduction, soit que, fatiguée de tant de secousses et d'attaques, elle eût besoin de repos, toute sa foiblesse se montra à découvert dans la discussion qui précéda la Constitution de 1791 : et, à force de suppressions, d'amendemens et de sous-amendemens au projet qui lui étoit présenté, elle parvint à en faire un corps sans ame et sans vie que la force des circonstances devoit anéantir dès son aurore. Après l'acceptation telle quelle de cette charte éphémère, elle ne songea plus qu'à se dissoudre; mais, prévoyant peut-être ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, et voulant en retarder l'événement, elle ordonna, en finissant ses travaux, la clôture des sociétés politiques, qui avoient si puissamment concouru à sa gloire, mais qui frémissoient de faire des pas rétrogrades vers l'esclavage. Elles vouloient la liberté toute entière.

Aussi, malgré tant de précautions, l'Assemblée législative, qui succéda à la Constituante, fit voir, dès sa première séance, combien il falloit peu compter sur la stabilité du nouveau pacte social. Les sociétés restèrent ouvertes, et décélèrent par là l'impuissance de tout décret qui contrarie les droits de la nature. L'on vit à la fois le Corps législatif et les réunions politiques marcher à grands pas vers la République. Ni la rage impuissante de la cour, qui laissoit entrevoir ses poignards, ni ses correspondances perfides avec les puissances étrangères, ni leur coalition cimentée par le traité de Pilnitz, ni l'approche des armées ennemies, ne purent ralentir l'élan universel qui appeloit les Français à la liberté : dans moins d'une année l'on vit se détendre tous les ressorts qui soutenoient encore la monarchie, et le 10 août la vit entièrement s'écrouler avec un horrible fracas. Mais le tyran survivoit encore, et c'est en prononçant la suspension de ses pouvoirs que l'Assemblée législative crut avoir consommé toute l'étendue des siens. Elle invita la France à créer, dans le plus court délai, une Convention nationale avec une puissance illimitée et une confiance sans borne, qui pût procéder à la réorganisation d'un empire dont tous les liens étoient rompus.

Il eût fallu à la France une assemblée toute composée d'intelligences célestes pour élever subitement au milieu de tant de débris un édifice majestueux qui pût résister à la tempête de toutes les passions humaines : c'étoit sur le cratère d'un volcan embrasé qu'il falloit en fonder toutes les bases ; c'étoit au milieu des foudres lancées par nos ennemis, qui déja envahissoient une vaste portion de notre propre territoire, qu'il falloit créer des armées tout en recréant des lois protectrices. Est-il donc étonnant que des hommes sortant presque tous, pour la première fois, de leurs paisibles retraites et du sein de leurs familles se soient égarés quelque-

fois en parcourant une si vaste et si périlleuse carrière ?

Ce seroit ici le lieu de vous retracer cette longue suite d'actes généreux et sublimes, et de crimes hideux qui tour-à-tour ou simultanément ont couvert le sol de la France; ces divisions, ces coupures des différens partis, qui, tantôt triomphantes, tantôt abattues, ont successivement agité pendant trois ans la Convention; la hache révolutionnaire se promenant dans l'intérieur sur toutes les têtes, moissonnant à la fois le législateur, le grand propriétaire, le savant illustre et l'artisan paisible, pendant qu'au-delà de nos frontières, par un contraste étonnant, les palmes immortelles de la victoire croissoient sous les pas des courageux défenseurs de la patrie.

Ce seroit tromper votre attente, citoyens représentans, si j'avois le criminel espoir de vous dissimuler combien à cette époque les sociétés politiques ont concouru à rendre inextricable et sanglant cet épouvantable chaos de toutes les vertus, à tel point confondues avec tous les vices, que le héros d'un jour le lendemain montoit à l'échafaud, et que tel qui sembloit aujourd'hui siéger avec gloire au sein du sénat, se trouvoit, à son reveil, plongé dans un horrible cachot, ou trop heureux d'aller se blotir dans une humble chaumière sous les haillons du pauvre. Ce qui se passoit au centre de cette grande commune se répétoit jusqu'au dernier point d'une immense circonférence. Pendant dix-huit mois l'on ne put entrouvrir les yeux sans appercevoir devant et derrière soi l'image de la mort, et l'on ne put les refermer sans retrouver encore l'effroi au fond de son cœur.

Mais croira-t-on que ce soit dans le sein des sociétés politiques que l'on puisse chercher et retrouver les germes de cet horrible état de choses? non, non, les ennemis de la République eux-mêmes, tout en affectant d'y croire, n'ont garde de s'y tromper. Ils savent trop

bien que les Marat, les Hébert, les Chaumettes, et Robespierre lui-même n'étoient, sans même sans douter, que les rouages d'une machine infernale dont le balancier et les ressorts étoient cachés dans le cabinet de Londres. Les sociétés politiques ont pu être à cette époque des amas concentrés de matières inflammables; mais l'étincelle électrique a toujours été lancée par la main des rois conspirans contre nous.

La masse du Peuple français porte au-dedans d'elle-même, avec l'héroïsme du courage, l'amour des vertus douces et paisibles: elle est brûlante et prompte, mais elle est aussi facile et confiante; elle ne soupçonne le crime que dans l'instant même où elle en devient la proie. Les traîtres qui l'ont mise en mouvement avoient étudié profondément tous les replis de son cœur.

A cette époque, à la sombre lueur des torches funèbres du fanatisme marchoit le royalisme armé de poignards. On les voyoit ouvrir adroitement à l'ambitieux la route des honneurs et des places éminentes; ils faisoient briller devant l'homme avide des richesses et des trésors; à l'homme pauvre, il suffisoit de l'appât modique d'une légère somme qu'il pût reporter au sein de sa malheureuse famille: et c'est ainsi qu'ils sont parvenus à corrompre jusqu'à l'esprit public; c'est ainsi que, comprimés eux-mêmes sous un sceptre de fer, les comités, les tribunaux, les sociétés, les commissions militaires ont été tour-à-tour victimes et bourreaux: ce qu'ils ont fait, ils le font encore; ils consommeront leur vie toute entière condamnés à l'horrible supplice du desir des vengeances.

Et nous, citoyens représentans, nous, pour qui le bonheur de la France et le règne de la paix sont le plus pressant des besoins, nous sommes condamnés à vivre au milieu de nos ennemis sans espoir de guérir la rage qui les dévore; nous entendrons sans cesse leurs serpens siffler à nos oreilles. Eh bien,

s'il en est ainsi, royalistes qui ne respirez que le sang, paroissez à découvert, nous jurons tous de vous combattre jusqu'à la mort. N'affectez plus de crier à l'anarchie ; cette horrible source de crimes et de perfidies n'a que trop long-temps baigné de sang nos villes et nos campagnes : mais ce sont vos sicaires, ce sont les monstres que vous-mêmes avez instruits dans le grand art des forfaits qui ont dirigé tous les torrens de cette lave infecte qui a inondé la France. Tandis que les uns s'occupoient à enfouir l'or et les grains, qu'ils nous condamnoient aux horreurs de la famine, les autres, serpens adroits, se glissoient à longs replis dans le sein des sociétés politiques. D'abord doux et timides en apparence, le saint amour de la patrie étoit sur leurs lèvres. Ce n'étoit souvent que des hommes inconnus, mais rusés, fertiles en motions astucieuses et séduisantes. Le peuple, toujours bon, toujours sans défiance, finissoit tôt ou tard par avaler le poison mortel : ils exaspéroient toutes les têtes jusqu'au délire ; et tel qui se vautroit dans le crime a souvent pu croire qu'il servoit la vertu.

C'est ainsi que le royalisme seul a enfanté l'anarchie ; et comment le peuple eût-il pu se sauver dans cet affreux labyrinthe, puisque la Convention nationale elle-même, pendant toute la durée du régime révolutionnaire, circuloit dans ce dédale de carnage sans trouver d'issue pour en sortir ? C'est ainsi que l'on est parvenu à faire croire au Corps législatif même qu'il avoit à la fois deux monstres à combattre, et qu'il marchoit entre deux abymes. Non, il n'en a qu'un seul : qu'il se garde d'en détourner un instant son intention, il seroit habile à profiter de la moindre de nos erreurs. L'anarchie prétendue n'est qu'une troupe soudoyée du royalisme, ce sont les enfans perdus de la seule conspiration réelle ; frappez l'hydre à la tête, n'en détournez point vos regards, suivez bien tous ses mouvemens. C'est lui qui

entrave la circulation du numéraire ; c'est lui qui tarit les sources du crédit public ; c'est lui qui, par des insinuations perfides, arrête la rentrée des contributions : car le peuple paie, et le riche est arriéré ; c'est lui qui éblouit avec un luxe trompeur dans les places publiques, ou sous des lambris dorés ; c'est lui qui crée ces parures indécentes qui insultent les mœurs ; c'est lui qui a des signes et des mots d'ordre secrets pour se reconnoître ; c'est lui qui ne se donne pas même la peine de cacher sa joie cannibale sur le moindre revers de nos armées ; c'est lui qui fait depuis peu baisser les prix de certaines denrées pour réaliser ses capitaux au moment d'un choc qu'il espère et qu'il appelle à grands cris ; c'est lui qui, pour exaspérer tous nos maux, répand par toute la France ces hordes d'assassins qui n'en veulent qu'aux fonctionnaires publics, aux défenseurs de la patrie et aux acquéreurs de biens nationaux ; c'est lui qui répand des pamphlets infames et royaux dans les rues, dans les boutiques et dans les marchés ; c'est lui qui répand l'or de l'Angleterre pour se créer des satellites ; c'est lui qui dicte et paie ces diatribes infernales, qui sont l'abus et la honte de la presse, qui tendent à détacher de la République les puissances neutres ou alliées ; c'est lui qui naguère assiégeoit insolemment les bureaux de tous les ministres et les ministres eux-mêmes ; c'est lui qui circuloit dans les appartemens du Directoire et qui lui arrachoit ses secrets pour les transmettre à nos ennemis ; c'est encore lui qui accaparoit les marchés des fournitures et qui se faisoit payer par anticipation ; c'est lui qui ordonnoit sourdement les destitutions des généraux et des fonctionnaires dont le civisme et l'énergie lui faisoient ombrage.

C'est encore lui, et ceci est le plus exécrable de ses forfaits ; c'est lui qui retient au sein des villes une jeunesse brave et intrépide, qui s'amollit dans ses foyers. Ah ! si fermant l'oreille aux suggestions qui l'égarent, elle voloit

aux frontières; si elle se pénétroit du besoin pressant de se ranger sous les drapeaux de la patrie, ce recrutement immense, son attitude mâle et fière en imposeroient bientôt à un ennemi barbare, qui n'a d'audace que parce qu'il a le triple du nombre de nos bataillons : on le verroit fuir sans combat, si nous lui présentions sur un même front autant de Français qu'il compte d'esclaves dans ses rangs. Songez-y bien, réquisitionnaires et conscrits, votre seule présence, sans aucun danger pour vous-mêmes, sauveroit la vie à des milliers de héros qui depuis plus de six ans combattent avec tant de gloire; vous la sauveriez à vos pères, à tous ce qui vous est cher, et à vous-mêmes : car tout seroit immolé sur le passage des hordes du Nord, si elles pouvoient pénétrer jusqu'au cœur de la France.

Et n'est-ce pas encore le royalisme qui a conçu et qui depuis si long-temps exécute l'infernal projet de convertir en brigands et voleurs des hommes nés pour la gloire, qui les arme, qui les dissémine sur toutes les grandes routes pour s'emparer, au nom de Louis XVIII, de toutes les caisses de la République? N'est-ce pas lui qui, dans toutes les messageries, sait se concilier tant d'agens infidèles qui lui rendent un compte exact des jours destinés au transport, du montant des sommes, et du lieu même qu'elles occupent dans les voitures publiques?

Je ne finirois jamais, citoyens représentans, si j'entreprenois l'énumération de tous les crimes que la royalisme enfante parmi nous. Eh quoi ! tandis qu'il conspire à face découverte; tandis qu'il tient ses clubs et ses séances dans des palais, dans des hôtels pompeux; tandis qu'il délibère notre ruine et notre mort mollement étendu sur des carreaux du plus riche tissu, nous irions interdire au peuple un droit que lui assure la constitution de l'an 3, et qu'il tenoit avant tout des mains de la nature; nous le condamnerions à l'igno-

rance la plus absolue sur tout ce qui constitue ses plus chers intérets ; nous lui demanderions sans cesse de nouveaux sacrifices sans lui permettre de s'éclairer lui-même sur les moyens de salut public qu'il conviendroit le mieux d'employer pour le sauver des dangers qui nous environnent ! Le peuple, après dix ans d'expérience en révolution, pourroit-il encore succomber à l'effervescence des mêmes passions qui lui ont coûtées tant de sang et de larmes ! c'est envain qu'on veut le faire croire. Le royalisme lui-même sait trop bien que nous avons horreur des échafauds de 93 ; l'unanimité des deux conseils s'est trop fortement prononcée pour lui laisser aucun doute ; mais il voudroit en élever pour chacun de nous ; et il rugit de voir s'élever une barrière assez forte pour suspendre et arrêter la rage de ses bourreaux et des vengeances atroces qu'il médite.

En travaillant à organiser les sociétés particulières s'occupant de questions politiques, votre commission ne s'est pas dissimulé qu'il se mêle trop souvent dans une assemblée nombreuse des élémens hétérogènes et désorganisateurs, des hommes obscurs, inconnus, sans mission, sans domicile, sans état, sans mœurs.

Des étrangers soudoyés pourroient encore se mêler sourdement dans les rangs des citoyens les plus respectables lorsqu'ils ne se connoissent pas tous, la prudence prescrit impérieusement de les exclure ; ils ne sont point enfans de la grande famille. Que peuvent avoir à démêler avec nous les esclaves des rois ? gardons de nous exposer à leurs perfides suggestions.

Mais si chaque réunion a la sagesse de n'admettre dans son sein que de véritables citoyens français ou leurs enfans ; s'ils y viennent sans armes, si les hommes probes de leur section attestent leur civisme et leurs droits ; si elle a soin d'écarter tous les hommes dont la réputation seroit douteuse, et plus spécialement, encore ceux qui sont atteints par la loi du 3 brumaire an 4 ; si elle n'accorde

les honneurs de la tribune qu'à des hommes d'un âge mûr, et qui puissent sans rougir s'offrir aux regards d'une grande assemblée ; si tout discours préparé et écrit ne peut être prononcé qu'après avoir été soumis à l'examen d'hommes choisis parmi ceux dont l'on connoîtra la sagesse et les lumières ; si des surveillans sages et énergiques entourent sans cesse la tribune pour imposer de suite silence à tout faiseur de motions d'ordre qui tendroient à jeter du trouble dans la réunion ; si pour entretenir plus sûrement le calme dans une assemblée délibérante, elle n'admet à ses séances qu'autant de citoyens que pourroient en contenir les siéges préparés dans son enceinte ; si dans ses discussions elle n'affecte de prendre aucune des formes reservées aux autorités constituées ; si elle n'entreprend pas de les rivaliser ; si, soumise en tout à la police prescrite par les lois, elle veille soigneusement à ce qu'aucun de ses membres ne se permette de s'en écarter ; si sur-tout, parmi ceux qui s'offriront à partager ses travaux, autant que son local pourra le permettre, elle donne la préférence à des pères de famille respectables, à des commerçans paisibles, à des chefs d'ateliers, à des artisans purs et honnêtes, à des hommes éclairés et prudens, à tous ceux dont le civisme est bien prononcé ; si elle ne prolonge ses séances que jusqu'aux heures où la nature invite tous les hommes au repos ; si sur-tout la constitution de l'an 3 est pour elle, comme pour nous-mêmes, un flambeau inviolable et sacré.

Je vous le demande, citoyens représentans, qui oseroit douter de tout le bien que pourront produire de telles associations et des heureuses améliorations prochaines de l'esprit public que l'on travaille si puissamment à pervertir de toutes parts ? Et comment pourroit-il en être autrement, quand depuis dix ans la jeunesse, ce brillant espoir de la patrie, est entièrement livrée à elle-même sans autres armes contre la séduction que la bonté même

de son naturel ? Hâtons-nous donc, il en est temps, de répandre l'instruction sur tous les points de la France. De nombreuses écoles, de nombreuses réunions politiques marchant dans le sens que votre commission vient de vous indiquer peuvent seules régénérer nos mœurs : ce n'est qu'ainsi que nous pouvons espérer de voir refleurir l'arbre de la liberté, dont nos tyrans modernes s'efforçoient d'arracher jusqu'à la dernière branche.

Votre commission sait que cette mesure, qui lui semble salutaire, va faire pleuvoir de toutes parts des sarcasmes et des censures ; que les mêmes hommes qui chaque jour vont déterrer avec tant de soin dans les journaux étrangers les nouvelles fausses et désastreuses de nos armées, pour s'en servir à corrompre l'esprit de cette grande cité, ne manqueront pas de crier au retour de la terreur : nous avons l'intime conviction qu'ils n'y croiront pas eux-mêmes. Tout ce que je viens d'avoir l'honneur d'exposer au Conseil a dû le démontrer jusqu'à l'évidence.

Telles ont été les réflexions qui ont déterminé votre commission à vous proposer, à l'unanimité, le projet de résolution suivant.

PROJET DE RÉSOLUTION.

Le Conseil des Cinq-Cents, considérant qu'il importe de faire jouir le peuple français de tous les droits que lui assure l'acte constitutionnel ;

Considérant aussi que par-tout où il peut se former des sociétés particulières s'occupant de questions politiques, il importe d'en assurer l'ordre et la tranquillité par une loi protectrice et en même temps répressive de tout délit qui pourroit s'y commettre,

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

ARTICLE PREMIER.

Nul ne peut être membre d'une société particulière s'occupant de questions politiques, s'il n'est citoyen français.

II.

Tout individu qui porte atteinte au droit qu'ont les citoyens de se réunir en sociétés particulières s'occupant de questions politiques, est traduit devant les tribunaux du lieu du délit, et puni comme perturbateur de l'ordre public, conformément aux lois existantes.

III.

Toute infraction aux articles 361, 362, 363 et 364 de l'acte constitutionnel est poursuivie par voie de police correctionnelle, et punie, pour la première fois, d'une détention qui ne pourra excéder trois mois, et d'une peine double en cas de récidive.

IV.

Toute disposition contraire à la présente est rapportée.

V.

La présente résolution sera imprimée, et portée au Conseil des Anciens par un messager d'Etat.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor an 7.